

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 25 JUIN 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Araceli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Francis MARQUES
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

❧❧❧

33 - CONVENTION CADRE D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL DE ST-PEE

Monsieur Pierre SERENA expose que la présente convention a pour objet de définir le cadre, les modalités et les conditions de mises à disposition des installations du stade de rugby situées sur la Plaine des sports de St Pée. La présente autorisation d'occupation du domaine public concerne, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- 1 Terrain d'entraînement de rugby (annexe),
- Salle du Dojo du complexe SCOHY – les mardis 8 et 15 juillet 2014, de 10 h à 16 h (respect du règlement d'utilisation de cette salle sous peine de se voir interdire l'accès. Ledit règlement est affiché à l'entrée de la salle),
- Gymnase du lycée sur les 3 semaines de stage.

Il est expressément établi que les autres terrains de jeu du Stade St Pée et vestiaires annexes sont exclus de la présente autorisation.

A cet égard, l'occupant s'engage à maintenir, pour raison de service, le libre accès à ces installations.

De ce fait, le propriétaire conserve le droit à tout moment la possibilité d'intervenir sur les installations citées ci-dessus et se donne le droit de les utiliser.

Dates du stage : du 7 au 18 juillet 2014

.../...

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **SIGNE** la convention cadre,
- **ENGAGE** toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 25 juin 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 02/ 07/ 2014

Hervé LUCBÉREILH